



Rupture conventionnel proposer par mon employeur

Par **benmessaoud smail**, le **16/03/2017** à **15:09**

bonjour

j'ai 58 ans je travail depuis 27 ans chez elior restauration comme salarier gérant en restaurant scolaire agent de maitrise

en juillet 2015 on a perdu le site (ecole) ou je travaillé, mais aucune faute de m'a part, j'ai même alerter m'est supérieur que l(on allez perdre ce site (la faute a un autre gérant cadre) lui a étai reclassé moi on m'a proposé un licenciement intervention des syndicats affaire classée, site a cela on n'a essayer de me mettre sur des sites qui aller fermés sans me prévenir bien comme cela je disparais avec le site intervention des syndicats avec tout cela je fini en dépression arrê depuis 7 mois elior demande si j'accepte une rupture conventionnel combien je pourrais reclamé avec 1650 net par mois(mutuel,et retraitecomplementaire ,repas nature dans les charges)sur 13 mois encienneté 27 ans ,j'ai 58 ans et 4 enfants a charge en bas age
merci

Par **P.M.**, le **16/03/2017** à **15:19**

Bonjour,

Si vous acceptez la rupture conventionnelle, vous n'avez même pas besoin de réclamer l'indemnité minimale de 1/5° de mois de salaire brut par année de présence + 2/15° à partir de la 10° année ou celle prévue à la Convention Collective applicable en cas de licenciement si plus favorable puisqu'elle est obligatoire, ensuite vous pouvez réclamer ce que vous voulez sans limite puisque c'est une question de négociation mais l'employeur doit avoir ses limites... Vous pourriez aussi refuser la rupture conventionnelle...

Par **benmessaoud smail**, le **21/03/2017** à **10:23**

bonjour et encore merci pour votre réponse

j'ai l'intention de réclamer 35000€ pensez-vous que cela est excessif?

Par **P.M.**, le **21/03/2017** à **10:39**

Bonjour,
C'est l'employeur qui trouve de trouver cela excessif...